

Alexandre FERRINI
Commissaire aux Comptes

24 rue des Jardins
CS 30179
57505 ST-AVOLD
Tél : 03 87 91 13 14

www.cogep.fr

LA MOISSON

41 Rue De L'argonne
57190 Florange

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

LA MOISSON

41 Rue De L'argonne
57190 Florange
SIREN 433 508 769

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA MOISSON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes de l'exercice.

Nous avons attaché une attention particulière au suivi, à la valorisation et à la justification des concours publics et subventions, aux principes comptables appliqués à la présentation d'ensemble des comptes notamment sur l'évaluation des fonds dédiés, ainsi que par ailleurs, aux informations contenues dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels



Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

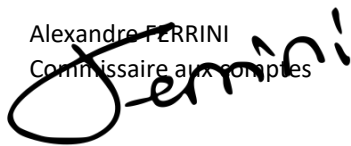
En outre :

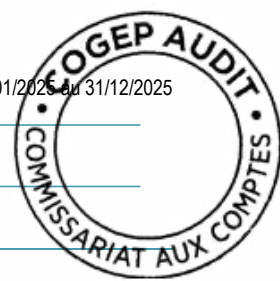
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Avold, le 09 juillet 2026

COGEP AUDIT SAS

Alexandre FERRINI
Commissaire aux comptes





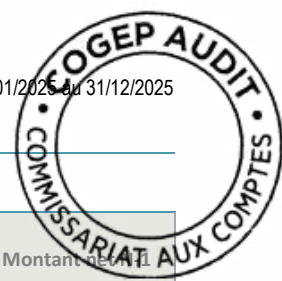
BILAN

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	7 753	7 753		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.	45 337	37 937	7 400	4 931
Autres immobilisations corporelles	268 640	124 232	144 408	138 366
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être réalisés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	321 730	169 922	151 808	143 297
Stocks et en-cours				
Stock et en-cours	20 350	20 350		
Créances				
Créances reçues par legs ou donations				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Autres créances	170 618		170 618	24 785
Valeurs mobilières de placement				52 520
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 184 019		1 184 019	1 414 285
Charges constatées d'avances				6 362
Total II	1 374 987	20 350	1 354 637	1 497 952
Frais d'émission des emprunts III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion et différences d'évaluation (actif) V				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 696 717	190 272	1 506 445	1 641 249
Rubriques	Montant brut		Montant net N	
Engagements reçus				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organismes stat. compétents ;				
Autorisés par l'organisme de tutelle ;				

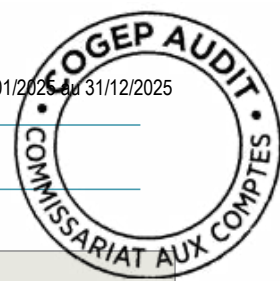


Dons en nature restant à vendre.		
----------------------------------	--	--



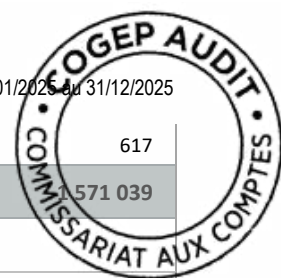
Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	993 805	848 275
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise statutaires		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	24 662	145 530
Situation nette (sous total)	1 018 467	993 805
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	65 728	79 352
Provisions réglementées		
Total I	1 084 195	1 073 157
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés	84 114	133 121
Total II	84 114	133 121
Provisions		
Provisions pour risques	154 806	134 284
Provisions pour charges		
Total III	154 806	134 284
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 112	38 299
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	132 218	242 968
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 632
Autres dettes		
Instruments financiers à termes		
Produits constatés d'avance	10 000	17 789
Total IV	183 330	300 687
Ecart de conversion et différences d'évaluation (passif) (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 506 445	1 641 249



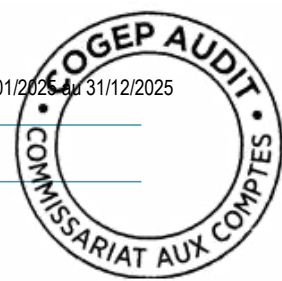
COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Cotisations	4 858	10 454
Ventes de biens et services		
Vente de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 002 309	1 005 314
dont parrainages		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	581 020	543 386
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, et provisions	22 000	48 323
Utilisation des fonds dédiés	49 007	46 879
Autres produits	21 410	20 034
Total (I)	1 680 604	1 674 390
Participations		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	19 405	25 993
Reprises sur provisions, et dépréciations		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total (II)	19 405	25 993
Total (III)	10 000	98 888
Total des produits (I+II+III)	1 710 010	1 799 272
Solde débiteur = Déficit		
Total général	1 710 010	1 799 272
Achats de marchandises		
Variation de stocks	22 000	55
Autres achats et charges externes	319 545	269 672
Aides financières	1 507	
Impôts, taxes et versements assimilés	61 854	64 887
Salaires	930 402	933 028
Cotisations sociales	308 977	290 562
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	20 061	12 218
Dotations aux provisions	20 522	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés		



Autres charges	280	617
Total (I)	1 685 148	1 571 039
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total (II)		
Charges exceptionnels (III)	200	82 702
Participation salariés aux résultats (IV)		
Impôts sur les bénéfices (V)		
Total des charges (I+II+III)	1 685 348	1 653 742
Solde créditeur = Excédent	(24 662)	(145 530)
Total général	1 660 685	1 508 211

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	50 644	50 644
Bénévolat	73 010	43 344
MONTANT TOTAL DES RESSOURCES	123 654	93 988
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	50 644	50 644
Prestations en nature		
Personnel bénévole	73 010	43 344
MONTANT TOTAL DES EMPLOIS	123 654	93 988



PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

1. Principes généraux

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Changement de règles et méthodes comptables – Application du règlement ANC n° 2022-06

a). Contexte réglementaire

À compter de l'exercice ouvert le **1er janvier 2025**, l'association applique le règlement **ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022**, relatif à la modernisation des états financiers et modifiant le règlement ANC n° 2014-03 (Plan comptable général). Ce règlement est devenu obligatoire pour tous les exercices ouverts à compter de cette date.

Pour les associations, l'ensemble des articles du PCG relatifs aux informations à fournir en annexe demeure d'application obligatoire, sans possibilité d'annexe simplifiée.

b). Objet du changement

La première application du règlement ANC n° 2022-06 entraîne un **changement de règles et de méthodes comptables**, portant notamment sur :

- la **suppression de la technique des transferts de charges**,
- la **modernisation de la présentation du compte de résultat**,
- la **nouvelle définition du résultat exceptionnel**,
- la **mise à jour de la nomenclature des comptes** et des règles de classement s'y rapportant

Ces évolutions ont nécessité une reclassification de certains postes afin d'assurer la comparabilité des informations avec l'exercice précédent.

c). Méthodologie de retraitement

Dans le cadre de la première application :

1. **Suppression des transferts de charges :**

Les montants précédemment enregistrés en comptes 79 ont été reclassés selon leur nature économique (ex. diminution du coût des achats, refacturation, correction d'erreur, etc.).

2. **Reclassement des produits et charges exceptionnels :**

Conformément au règlement ANC n° 2022-06, relèvent désormais du **résultat exceptionnel** uniquement les opérations résultantes :

- D'un **événement majeur et inhabituel**,
- D'une écriture d'origine **fiscale**,
- Ou d'une **correction d'erreur** comptable.

Les autres éléments précédemment classés en exceptionnel ont été reclassés en **résultat courant** ou **résultat d'exploitation**.

d). Application rétrospective :

Les retraitements ont été appliqués rétrospectivement lorsque cela était possible, conformément aux recommandations professionnelles CNCC/OEC publiées en janvier 2026 sur les modalités de première application du règlement.

e). Présentation des résultats retraités

Afin de permettre une lecture utile des états financiers, l'association présente ci-après une information comparative retraitée :



Résultats	Exercice N après retraitements	Exercice N-1 retraité
Résultat d'exploitation	- 4 543 €	119 537 €
Résultat financier	19 405 €	25 993 €
Résultat exceptionnel	9 800 €	/ €
Résultat net	24 662 €	145 530 €

f). Impact des changements sur les comptes

Les principaux impacts identifiés sont les suivants :

- Modification du résultat d'exploitation en raison des reclassifications consécutives à la suppression des transferts de charges.
- Variation du résultat exceptionnel liée à la nouvelle définition plus restrictive applicable aux opérations exceptionnelles.
- Impact neutre ou limité sur le résultat net global, sauf cas particuliers.

Ces changements permettent une information financière plus cohérente et conforme aux objectifs de modernisation fixés par l'ANC.

2. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus / sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Matériel de transport	5 ans
Matériel et équipement divers	5 à 10 ans
Installations techniques , agencé , amenagé	10 ans
Matériels de bureau et informatique	4 à 5 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

b) Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

c) Titres de placements

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur achat.

d) Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

e) Provisions réglementées

Outre les provisions réglementées constituées conformément aux dispositions de la législation fiscale et les provisions pour dépréciation des postes d'actifs présentées dans les notes afférentes à ces postes, il n'a pas été constitué, au cours de l'exercice, d'autres provisions.

f) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

**g) Indemnités de départ à la retraite**

Calculées en tenant compte des données suivantes :

Turn over : faible

Age de départ à la retraite : 64 ans

h) Contributions volontaires en nature

Si des prestations sont à mentionner :

Les prestations effectuées par les bénévoles sont enregistrées dans le tableau intitulé « évaluation des contributions volontaires en nature » en pied de compte de résultat.

Le nombre d'heures de bénévolat est estimé à 5215 h sur l'exercice.

La valorisation des temps passés a été effectuée sur la base du montant du SMIC chargé au 31 décembre 2025 de 14 € brut.

Le temps passé des bénévoles est ainsi évalué à 73 010 €.

D'autre part la ville de FLORANGE, a mis à disposition de l'association :

- Des charges supplétives correspond à l'activité LAEP pour un montant de 15 105 €

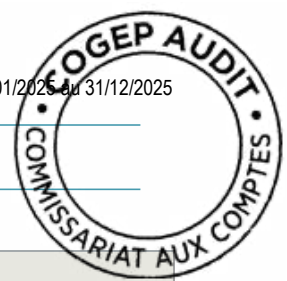
La communauté d'agglomération du Val de Fensch (CAVF) a mis à disposition de l'association des locaux et du personnel de maintenance pour une valeur de 35 539 €

i)Fonds dédiés

Sur cet exercice , il a été repris 49 007.27 € de fonds dédiés soit un solde au 31.12.2025 de 84 113.73 €

j).Engagements donnés et reçus

Aucun engagement n'a été donné ou reçu lors de cet exercice



VARIATION DES FONDS PROPRES ASSOCIATIFS

Rubriques	Montant début exercice	Affectation du résultat	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Fonds propres sans droit de reprise	848 275		145 530		993 805
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	145 530		24 662	145 530	24 662
Situation nette	993 805		170 192	145 530	1 018 467
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	79 352		13 773	27 397	65 728
Provisions réglementées					
TOTAL	1 073 157		183 965	172 927	1 084 195



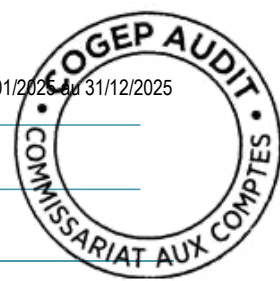
IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Immobilisations

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	7 753			7 753
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel	105 438	92 840	152 941	45 337
Installations générales, agencements et divers	7 001	3 338	10 339	
Matériel de transport	76 251			76 251
Matériel de bureau, informatique et mobilier	207 506	115 048	130 164	192 390
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	396 195	211 227	293 445	313 977
Participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total des immobilisations financières				
TOTAL	403 948	211 227	293 445	321 730

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	7 753			7 753
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	100 506	1 771	64 341	37 937
Installations générales, agencements et divers	6 578	209	6 788	
Matériel de transport	76 251			76 251
Mat de bureau et informatique, mobilier	69 562	18 080	39 660	47 982
Emballages récupérables et divers				
Total des amortissements sur immobilisations corporelles	252 897	20 061	110 789	162 169
TOTAL	260 651	20 061	110 789	169 922



PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pertes sur contrats				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour restructurations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour remise en état				
Autres provisions pour risques et charges	134 284	20 522		154 806
TOTAL	134 284	20 522		154 806

Provisions pour dépréciation

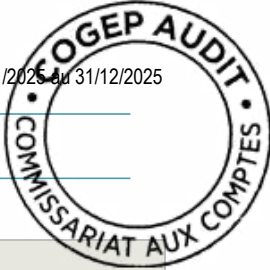
Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours	42 350		22 000	20 350
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	42 350		22 000	20 350
TOTAL GÉNÉRAL	176 634	20 522	22 000	175 156



CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 340
Dettes fiscales et sociales	69 033
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	75 374



PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières - Créances rattachées à des participations - Autres immobilisations financières Créances - Créances clients et comptes rattachés - Autres créances <i>dont avoirs à recevoir</i> Valeurs mobilières de placementDisponibilités	
TOTAL	



ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Total de l'actif immobilisé			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	2 394	2 394	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 719	22 719	
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers	140 000	140 000	
Groupes et associés			
Débiteurs divers	5 505	5 505	
Total de l'actif circulant	170 618	170 618	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	170 618	170 618	

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	41 112	41 112		
Personnel et comptes rattachés	48 244	48 244		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	68 646	68 646		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	15 328	15 328		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	10 000	10 000		
TOTAL	183 330	183 330		



CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Rubriques	Charges	Produits
PCA FESTIJEUX		10 000
TOTAL		10 000

LA MOISSON

41 Rue De L'argonne
57190 Florange
SIREN 433 508 769

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Saint-Avold, le 09 juillet 2026

COGEP AUDIT SAS

Alexandre FERRINI

Commissaire aux comptes

